

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Considérant l'indexation très élevée des loyers pour l'année 2022 qui est de actuellement d'environ 7% ;

Considérant la crise du logement en région bruxelloise et la difficulté pour de nombreux ménages de payer leur loyer ;

Considérant qu'une augmentation conséquente des loyers à cause de l'indexation accentue la crise sociale et la paupérisation des ménages ;

Considérant que cette paupérisation va peser aussi sur le CPAS ;

Considérant le risque de loyer impayé impactant les finances de la régie communale ;

Demande au Collège :

- D'évaluer la possibilité de limiter l'indexation à 2% pour l'ensemble des logements communaux pendant l'année 2022 et, si la limitation aboutie, de rembourser la différence aux locataires des logements communaux ayant déjà subi cette indexation pour les loyers payés ;

- De demander à l'autorité régionale d'adopter pour 2022 une politique favorisant la limitation de l'indexation des loyers pour les logements locatifs à finalité sociale sous tutelle de la « SLRB » et des communes.

Madame l'Echevine EL IKDIMI répond que le Collège est favorable à des mesures qui diminuent l'impact de l'indexation sur les locataires. Nous savons que nous sommes en pleine crise. A l'heure actuelle, l'indexation est passée à 8% pour ce mois-ci et elle risque encore d'augmenter. Les discussions sont en cours au niveau régional en termes de suspension de limitation ou de lissage de l'indexation des loyers sur plusieurs années, cela en concertation avec les agences immobilières sociales. Comme vous le savez, les loyers des logements communaux font référence à la grille AIS et il faudra attendre cette décision afin de pouvoir la répercuter au niveau local.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que l'intervention de Madame l'Echevine EL IKDIMI montre que la question a un certain degré de complexité et aurait mérité d'élaborer un groupe de travail à ce sujet. Par ailleurs, le « MR » a une fois de plus découvert ce texte extrêmement tardivement. Personne ne l'a réellement présenté et, désormais, il semble que le groupe « PTB » ait pris sa place au sein de la majorité. Peut-être a-t-il remplacé « Défi » à ce stade ? Le « MR » n'est pas une portion congrue à qui on envoie à la dernière minute des textes à voter, surtout sur des questions aussi fondamentales.

Monsieur le Bourgmestre-Président propose de retirer le point et de faire un groupe de travail pour en débattre.